

Compte-rendu Réunion de Conseil du 09 Avril 2024

COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2023

COMMUNE : Le compte de gestion a été approuvé par le Conseil Municipal. Le compte administratif a été approuvé. Il laisse apparaître un résultat de clôture 2023 de 367 863.83 €.

CCAS : Le compte de gestion a été approuvé par le Conseil Municipal. Le compte administratif a été approuvé. Il laisse apparaître un résultat de clôture 2023 de 25 132.90 €.

SERVICE DE L'EAU : Le compte de gestion a été approuvé par le Conseil Municipal. Le compte administratif a été approuvé. Il laisse apparaître un résultat de clôture 2023 de 124 480.18 €.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Il est proposé et accepté par le Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales :

Taxe foncière (bâti)	: 30.72 %
Taxe foncière (non bâti)	: 29.36 %
CFE (cotisation foncière des entreprises)	: 23.32 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	: 19.78 %

BUDGET PRIMITIF 2024

COMMUNE : Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 832 765.50 euros et en section d'investissement à 774 017 euros.

CCAS : Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 30 800,00 euros.

SERVICE DE L'EAU : Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 127 648.97 euros et en section d'investissement à 275 680.18 euros.

FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Considérant que la nomenclature M57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ; il est proposé et accepté par le Conseil Municipal.

SUBVENTIONS ACCORDEES : Le Conseil Municipal accorde une subvention de 50 € au Secours Catholique de Saint-Satur, de 100 € pour les jeux des petits Sancerrois, de 50 € pour les ACPG-CATM section de Sancerre, de 50 € pour les jeunes sapeurs-pompiers de Sancerre, de 50 € pour l'association gym volontaire du Berry.

NON REVISION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL AU 18 ROUTE DE SANCERRE

Le loyer du logement communal au 18 route de Sancerre ne sera pas révisé cette année à l'échéance du 1^{er} avril 2024.

DEVIS

Le devis de l'entreprise CHESTIER a été accepté pour les travaux du préau de l'école pour un montant de 13 130 €.

Le devis de l'entreprise VAILLY ELECTRIC a été accepté pour les travaux de l'alarme incendie de l'école pour un montant de 2 906 €.

Le devis de l'entreprise SGCIM a été accepté pour les travaux de numérisation et plans du cimetière pour un montant de 4 840 €.